Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_060-DE

2026-07-060

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2026

Date de la convocation : 02 juillet 2026

Affiché le : 02 juillet 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

Le six juillet deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, Mme Laure COQUARD, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Thierry CHÉNORIO, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Caroline BERNIER et M^me^ Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Mme Laure COQUARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-07-060 : Rue Lamartine – Fonds de concours en investissement – reliquat 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que, par délibération N°2025_125 en date du 20 mai 2025, Bretagne porte de Loire Communauté a instauré un fonds de concours en investissement à destination des vingt communes membres, sur l'enveloppe globale annuelle de 400 000 € sur trois ans.

Pour la commune de Le Sel-de-Bretagne, le reliquat fond de concours investissement enveloppe 2025 s'élève à 16 500,00 €.

Les travaux éligibles à ce fonds de concours doivent relever des catégories suivantes :

- Voirie ;
- Ecoles ;
- Création ou restructuration d'équipements de proximité et de loisirs ;
- Création ou restructuration d'équipements culturels ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_060-DE

- Création ou restructuration d'équipements sportifs ;
- Création ou restructuration d'équipements sociaux ;
- Création ou restructuration d'équipements touristiques ;
- Economie d'énergie dans le patrimoine bâti existant ;
- Dynamisation des commerces et des services à la population dans les communes ;
- Aménagement d'aires de co-voiturage ;
- Aménagement de voies douces ;
- Installation de bornes de recharges ;
- Stationnement ;
- Accessibilité ADAP ;
- Edifices cultuels existants ;
- Etudes d'urbanisme ou d'aménagement ;
- Création de nouveaux équipements ou entretien des services communaux ;
- Vidéoprotection ;
- Effacement de réseau.
- Achat de véhicules électriques
- Mise en place de poteaux incendie et réserves communales d'incendie

La réalisation d'aménagement de sécurité dans la rue Lamartine est éligible au reliquat fond de concours 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles		%
Mission de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Amendes de Police Courrier 28/10/2024	7 205,00 €	
Travaux de VRD (suivant attribution marché de travaux)	149 860,70 €	DETR (refus attribution arrêté du 22/06/2026)	0,00 €	
TS (réfection trottoir devant salle polyvalente)	2 926,90 €	Fonds de concours Investissement BPLC (reliquat 2025)	16 500,00 €	
Réfection du mur en pierre (devis sté BALLUET)	4 644,00 €			
TOTAL	**166 431,60 €**	**TOTAL SUBVENTIONS**	**23 705,00 €**	**14,24 %**
		Fonds Propres	142 726,60 €	
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	**142 726,60 €**	85,76 %
TOTAL	166 431,60 €		166 431,60 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_060-DE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le fonds de concours en investissement de 16 500,00 € auprès de Bretagne porte de Loire Communauté au titre de la réalisation d'aménagements de sécurité dans la rue Lamartine;

- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour le versement du fonds de concours avec Bretagne porte de Loire Communauté, ainsi que tout document afférent à la présente ;

- Valide le plan de financement prévisionnel actualisé.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 06 juillet 2026.

Madame la secrétaire de séance,

Laure Coquard,

Madame le maire,

Christine Roger.

